

LES SOCIÉTÉS LITTORALES OUEST-AFRICAINES ET LE COMMERCE PORTUGAIS AUX XV^e-XVI^e SIÈCLES

Amon Guy Serge ATCHIE

Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, CÔTE D'IVOIRE)

atchieamon@gmail.com

Résumé :

Les sociétés littorales ouest-africaines furent découvertes lors des explorations européennes au Moyen-Âge. Les Africains littoraux avaient à cette époque, des mœurs et coutumes qui érigèrent leurs sociétés contrairement à ceux qui à tort affirment le contraire. Les écrits laissés par les Navigateurs européens mettent en évidence une société en pleine mutation. Nous admettons que la majeure partie des sociétés littorales fut au Moyen-Âge dans la dépendance directe du Soudan occidental dont l'influence était décisive jusqu'au XV^e siècle et même au-delà. L'empire du Mali, en particulier, fut à l'origine de la transformation des sociétés lignagères en États et les sociétés littorales dans le circuit du commerce à longue distance B. Barhy (1981, p. 38). A partir de 1434, lorsque le Cap Bojador fut franchi par les Portugais, l'équilibre sociopolitique des sociétés littorales africaines fut bouleversé. Ces populations littorales ouest-africaine seront soumises à des bouleversements changeant ainsi leurs modes de vie. Le but principal de notre étude est d'analyser l'évolution de la vie sociopolitique, environnementale et économique dans les sociétés littorales ouest-africaines pendant le commerce portugais au Moyen-Âge. Pour atteindre notre objectif, nous nous sommes appuyés sur des documents appelés « sources » et des ouvrages d'histoire et de géographie modernes. Notre plan se décline en trois axes.

Mots clés : *Mutations, Sociétés littorales, Afrique-occidentale, Impact.*

Abstract :

West African coastal societies were discovered during European explorations in the Middle Ages. At that time, coastal Africans had morals and customs which built their societies contrary to those who wrongly assert

the opposite. The writings left by the European Navigators highlight a society in the midst of change. We admit that the majority of coastal societies were in the Middle Ages directly dependent on Western Sudan, whose influence was decisive until the 15th century and even beyond. The Mali Empire, in particular, was at the origin of the transformation of lineage societies into states and coastal societies into the circuit of long-distance trade B. Barhy (1981, p. 38). From 1434, when Cape Bojador was crossed by the Portuguese, the socio-political balance of African coastal societies was disrupted. These West African coastal populations will be subject to upheavals, thus changing their lifestyles. The main aim of our study is to analyze the evolution of socio-political, environmental and economic life in West African coastal societies during Portuguese trade in the Middle Ages. To achieve our objective, we relied on documents called "sources" and works of modern history and geography. Our plan is divided into three axes.

Keywords: *Changes, Coastal societies, West-Africa, Impact.*

Introduction

Les sociétés littorales ouest-africaines appartiennent à la région appelée Ethiopie pour les Grecs, Soudan pour les Arabes et Guinée pour les Berbères. L'Afrique noire fut désignée dans les temps les plus anciens par référence à la couleur de la peau de ses habitants C. Wondji (1985, p. 18). En plus de ces anciennes appellations, la zone littorale ouest-africaine s'est vue attribuer des noms par les Navigateurs européens en fonction des conditions naturelles des pays, des caractéristiques culturelles des habitants et l'abondance des produits tels que la côte de l'or, la côte des dents, la côte des graines, la côte des rivières, etc. A. G. S. Atchie (2019, p. 6). Toutes ces appellations mettent en évidence l'importance accordée aux ressources naturelles et aux peuples de cette partie de l'Afrique.

Les sociétés littorales ouest-africaines abondent également de diversités humaines. On y trouve des peuples noirs aux formes trapues, à la taille médiocre ; des peuples au teint clair R. Molard (1952, p. 71) et des peuples basanés C. Coquery-Vidrovitch (2003, p. 93). Malgré la diversité du peuplement, les

sociétés littorales ouest-africaines connaissent une certaine unité dans l'organisation sociale et politique. Le Mali, au faite de sa puissance à cette époque entreprit une véritable colonisation le long de l'axe de la Gambie où les Mandingues, déjà maîtres des mines d'or du Buré et du Bambuk, ont tenté très tôt de contrôler les salines de l'océan atlantique en fondant au sud, la Guinée Bissau. L'organisation politique dominée par le système oligarchique est étroitement liée au système social B. Barhy (1981, p. 40). Le pouvoir était donc largement limité dans la pratique par les multiples droits que détenaient les différents groupes sociaux, même d'origine servile.

Cependant, il est difficile, faute de documents, de dégager la dynamique économique, politique et sociale dans les sociétés littorales ouest-africaines avant le contact avec l'Europe. Il reste que ces sociétés littorales sont, dans leur immense majorité, essentiellement agricoles, dans le cadre d'une économie domestique d'autosubsistance. Cette évolution de la vie sociale, politique et économique propre aux Africains connaît un bouleversement pendant les échanges commerciaux suite à l'arrivée des Européens (Portugais). De ce fait, quelles sont les mutations qui se sont opérées dans les sociétés littorales ouest-africaines pendant le commerce portugais aux XV^e-XVI^e siècles? L'objectif de notre étude est d'analyser l'évolution de la vie sociopolitique, environnementale et économique dans les sociétés littorales ouest-africaines pendant le commerce portugais au moyen-âge. Pour trouver des réponses à nos préoccupations et atteindre notre objectif, nous nous sommes appuyés sur des documents appelés « sources ». Elles sont constituées en partie des relations de voyages faites par les Navigateurs au service de la Couronne portugaise et des ouvrages d'histoire et de géographie modernes.

Le plan de notre travail se décline en trois axes. D'abord, l'axe 1 analyse la vie sociopolitique, environnementale et économique dans les sociétés littorales africaines avant le

commerce portugais ; ensuite, l'axe 2 traite les changements qui se sont opérés dans les structures des sociétés littorales africaines pendant le commerce portugais et enfin, l'axe 3 étudie l'impact de ce commerce sur les sociétés littorales ouest-africaines.

1. La vie sociale, politique et économique dans les sociétés littorales africaine avant le commerce portugais

Les sociétés littorales ouest-africaines ont connu une évolution plus ou moins remarquable à l'époque médiévale. En effet, c'est depuis le VIII^e siècle qu'il est porté à notre connaissance l'existence d'un État en Afrique occidentale. Cette période marque le début de l'avènement des principaux États du Ghana, Sosso, Mali et Songhay, période à laquelle ces États ont développé et élaboré des institutions publiques S. Sangaré (2016, p. 13). Dans cette partie de notre travail, nous étudierons d'une part, la vie sociopolitique et environnementale dans les sociétés littorales africaines avant le commerce portugais, et d'autre part, nous analyserons la vie économique dans les sociétés littorales ouest-africaines avant le commerce portugais.

1.1. La vie sociale et politique dans les sociétés littorales ouest-africaines avant le commerce portugais

La vie sociopolitique dans les sociétés littorales ouest-africaines avant l'arrivée des Européens fut organisée en fonction des mœurs et coutumes des Africains. Ces sociétés littorales africaines étaient hiérarchisées et dirigées par des familles royales. À la tête de ces sociétés littorales se trouve le roi. Les plus honorés sont ceux qui excèdent les autres en richesses C. Coquery-Vidrovitch (2003, p. 93). Dans ces royaumes l'on ne peut accéder au trône que par droit héréditaire. La succession se fait de père en fils mais souvent, plusieurs seigneurs par jalousie de leurs domaines, se mettent en groupe

et créent un roi selon leur désir, l'élisent de race noble entre les mains duquel le gouvernement demeure tant qu'il plaît aux seigneurs de le maintenir et selon le bon traitement dont il use à leur endroit C. Coquery-Vidrovitch (2003, p. 96).

Les rois de ces sociétés littorales n'ont pas de revenus en tant que tels mais ils perçoivent des gabelles (des impôts). Quant aux seigneurs pour se maintenir en grâce, font des présents chaque année aux rois. Le royaume des Jolofes est gouverné par un souverain que l'on appelle le grand Jolofe et a, à sa disposition des gouverneurs qui gèrent de vastes provinces. La succession dans ce royaume se faisait de coutume autrefois de père en fils A. A. de Almada (1842, p. 7), mais cette loi fut abrogée et la succession est passée aux neveux, fils des sœurs du roi ; pour récompenser le dévouement qu'à faire preuve ses sœurs, en donnant leurs enfants en sacrifice pour sauver le roi malade. Déclarant ainsi qu'il était possible que les fils du roi ne lui appartenissent pas vu que ses femmes lui avaient refusé leurs enfants, tandis qu'il était bien sûr que ceux de ses sœurs étaient de son sang. Cette loi fut observée, non-seulement chez les Jolofes et chez les Mandingues mais aussi dans les États du Boudoumel ainsi qu'à l'époque actuelle dans les sociétés où la succession est matrilineaire.

Les peuples littoraux parlent plusieurs dialectes et diverses langues A. Cada-Mosto (1895, p. 161) et s'habillent différemment. Ceux de la région du Sénégal ne se couvrent pratiquement pas sauf qu'ils portent une peau de chèvre façonnée en forme de haut-de-chausses avec lequel ils se couvrent les parties secrètes mais les seigneurs et les gens de hauts rangs portent des chemises de coton C. Coquery-Vidrovitch (2003, p. 100). Les Jolofes ont pour vêtement un caleçon et une chemise courte de toile noire ou blanche. Ils ont pour chaussures des sandales en cuir non tanné et sur la tête une coiffure en étoffes de coton qui a la forme d'un diadème ; à la hanche, ils portent en guise de poignard une espèce de coutelas

dont la lame a trois palmes et demie de long A. A. de Almada (1842, p. 9).

Quant aux Azanaghes, ils ont une étrange manière de s'habiller. Ils s'entortillent la tête en laissant pendre un bout sur le visage avec lequel ils se couvrent la bouche et une partie du nez C. Coquery-Vidrovitch (2003, p. 93). Dans les sociétés littorales ouest-africaines, le roi se déplace toujours avec un grand nombre de personnes A. A. de Almada (1842, p. 11). Les hommes sont autorisés à prendre autant de femmes que bon leur semble sans distinction de niveau social. Les sujets tout comme les seigneurs peuvent avoir assez de femmes autant que leurs moyens le permettent de subvenir à leurs besoins C. Coquery-vidrovitch (2003, p. 97).

Dans toute la région du littorale, les parents des filles à l'âge de se marier ne perçoivent pas de dot venant des hommes. Les hommes achetèrent leurs femmes au lieu de donner une dot pendant les cérémonies de mariage. En cas de séparation, les parents de la femme rendent le prix qu'ils ont reçu pour elle, et sont libres de la marier à un autre A. A. de Almada (1842, p. 22). Dans ces sociétés, la justice est rendue par le roi ou les gouverneurs du village et il est assisté par des vieillards. Quand il n'y a pas de témoins, les accusés sont forcés de se justifier par des serments horribles et même par l'épreuve de l'eau bouillante ou du fer rouge. La majorité des habitants des sociétés littorales ouest-africaines pratique la religion musulmane mais on y trouve des animistes et ceux qui pratiquent la magie. Ces peuples connaissent les vertus des plantes et savent guérir des maladies invétérées surtout la lèpre A. A. de Almada (1842, p. 15-22).

Ces peuples sont aussi idolâtres, ils croient aux charmes, aux enchantements et pratiquent plusieurs œuvres diaboliques mais ils reconnaissent tous un Dieu. Auprès des villages, se trouvent les cimetières. Pour enterrer les morts, ces peuples construisent une petite maison dans laquelle ils placent leurs défunts sur un lit après les avoir enveloppés d'étoffes et couvrent

ensuite la maison de terre. Concernant l'enterrement des rois, la sépulture du roi se compose quelquefois de cinq ou six de ces petites maisons placées l'une sur l'autre de sorte que quand elles sont recouvertes, elles forment un monticule très élevé. Les lamentations pour les morts durent très longtemps et leurs parents se rasent la tête en signe de deuil. À la fin de l'année, les cérémonies funèbres sont renouvelées et se terminent par un grand festin.

Les jeunes se font circoncire dès l'âge de quinze ans et il ne leur est pas autorisé de se marier avant d'avoir accompli cette cérémonie jusqu'à la guérison complète de la plaie. Ils ne peuvent voir personne autre que le chirurgien qui a pratiqué cette opération. A. A. de Almada (1842, p. 24-25). Les peuples des sociétés littorales africaines habitèrent de très beaux villages construits le long de la côte et des fleuves. Ces maisons sont en torchis, rondes et couvertes en pailles et peuvent accueillir un grand nombre de résidents. Ces habitants construisent aussi des forteresses entourées de palissades formées par de gros pieux et soutenues par des terrassements. Mais qu'en est-il de la vie économique dans les sociétés littorales ouest-africaines avant le commerce portugais ?

1.2. La vie économique dans les sociétés littorales ouest-africaines avant le commerce portugais

La vie économique dans les sociétés littorales ouest-africaines avant le commerce portugais fut basée sur l'échange des produits c'est-à-dire le troc. Les habitants de cette région organisèrent des foires et se retrouvèrent souvent sur des marchés où les hommes et femmes apportèrent toutes sortes de marchandises pour vendre. A. A. de Almada (1842, p. 9). Ils troquent une marchandise pour une autre ou deux pour une et quelque fois trois pour deux. Les populations n'utilisèrent pas de monnaie dans la vente de leurs produits car, ils n'eurent aucune espèce de monnaie que ce soit. C. Coquery-Vidrovitch (2003, p.

103). À cette époque, le sel fut l'une des marchandises les plus précieuses dans toute la région. Seuls les rois et les personnes de hauts rangs eurent le droit d'en acheter et d'en faire usage. Ce produit s'échange avec de l'or, des esclaves, des étoffes fines et d'autres marchandises de qualités A. A. de Almada (1842, p. 12).

Les sociétés littorales ouest-africaines produisent du riz en abondance, diverses espèces de millet, du lait, du beurre et du miel qu'on trouve dans les creux des arbres et troquent tous ces produits contre ceux qu'ils n'en ont pas avec leurs voisins des villages d'alentours. La vie économique des sociétés littorales de l'époque n'était pas active comme de nos jours car les populations s'adonnèrent plus à l'agriculture et à l'élevage qu'à l'activité commerciale. Malgré que le commerce ne se fasse pas avec des pièces de monnaie, cette activité se déroulait dans toute la Guinée dans la légalité et dans l'équité car il n'y a que des échanges d'une chose pour une autre V. Fernandes (1951, p. 43). Les peuples sont très intelligents et connaissent parfaitement les poids. Ils ont des balances très justes qui sont ornées d'argent et dont les fils sont en soie. Ces populations utilisent de petites écritoires de cuir brut sans couvercle et qui ont une case en forme de dé pour serrer leurs poids A. A. de Almada (1842, p. 30).

Les femmes ont joué un rôle prépondérant dans l'animation de la vie économique au Moyen-Âge. Elles filent le coton et font des tissus de deux paumes de large et les cousent les uns à côté des autres pour donner la largeur d'une chemise. Le produit de leur travail se retrouve sur les marchés et lors des foires V. Fernandes (1951, p. 21). Elles labourent, cultivent, serment et nourrissent leurs maris et sont aussi de véritables potières. Elles font des pots dont l'argile qu'elles utilisent est mélangée avec des écailles d'huitres pilées et des coquillages qui abondent dans la région. Ce mélange de matériau laisse apparaître la beauté des pots fabriqués. Les femmes vendent également des huitres et des coquillages qu'elles ramassent en

grande quantité, les mettent au feu jusqu'à ce qu'ils s'ouvrent et en retirent la chair pour la sécher au soleil V. Fernandes (1951, p. 29).

Au Moyen-Âge, la vie sociopolitique, environnementale et économique ne fut guère immobile car elle évolua en fonction des mœurs et coutumes des peuples africains. Mais en fait, quelles sont les transformations qui se sont opérées dans les sociétés littorales ouest-africaines pendant le commerce portugais ?

2. La transformation des sociétés littorales ouest-africaines pendant le commerce portugais

Les sociétés littorales ouest-africaines ont vu leurs espaces, leurs économies se transformer pendant le commerce portugais. Ce changement est dû à la présence des nouveaux venus qui cherchent à se protéger, garder leurs marchandises et faire des échanges commerciaux avec les peuples autochtones. Cette partie de notre travail analyse d'abord, l'aménagement de l'espace africain par les Européens, ensuite, elle met en évidence les produits européens présents dans les sociétés littorales ouest-africaines et enfin, elle traite les profits faits par les acteurs commerciaux africains pendant le commerce portugais.

2.2. L'aménagement de l'espace africain par les Européens : construction de comptoirs-forteresses

L'exploration portugaise au XV^e siècle a jeté les bases de l'occupation et de l'aménagement de l'espace africain par les Européens. Le commerce portugais sur le littoral ouest-africain permit aux Européens de mettre en place une idéologie d'expansion territoriale outre-mer C. Coquery-Vidrovitch (2003, p.110-111). Dès le XV^e siècle, les Navigateurs portugais qui explorèrent la côte occidentale africaine entretenirent des relations commerciales avec les chefs des tribus littorales. Dans

les premières heures de leur arrivée, ils ne fondèrent aucun établissement sur la côte car ils se contentèrent d'échanger les produits et avoir les informations sur les mœurs, les peuples et sur la région.

En effet, les tous premiers établissements (comptoirs-forteresses) seront localisés beaucoup plus sur la côte de l'or dans le golfe de Guinée A. Sinou (1993, p. 13). Les Portugais seront les pionniers de cette entreprise mais très rapidement les autres puissances européennes (Hollandais, Anglais, Français) leur livrèrent une lutte sans merci dans l'occupation du territoire africain. Au fur-et-à mesure que le commerce s'intensifie, les commerçants de nationalités diverses installent des comptoirs sur la côte de l'or où le poivre et surtout l'or exploité dans les mines de l'intérieur de l'Afrique sont convoyés pour leur embarcation. Les Européens ont pu s'installer facilement sur le littoral africain à cause de son faible peuplement.

L'aménagement de l'espace répond à une certaine logique, de l'importance du trafic et de la présence des marchands. L'installation des comptoirs prit de l'ampleur à partir du moment où la traite des esclaves devint l'activité dominante sur les côtes de l'Afrique de l'ouest. La nécessité de la mise en valeur de l'Amérique suscita la venue d'autres négociants européens envoyés par des compagnies commerciales des royaumes d'Europe du Nord A. Sinou (1993, p. 14). Ces nouveaux commerçants créèrent des comptoirs sur le littoral pour l'exercice de leurs activités. Les Portugais, les Hollandais, les Danois et les Anglais qui étaient plus dynamiques dans le commerce maritime sur les côtes africaines à cette époque, créèrent plusieurs comptoirs le long de la côte de l'or.

Parmi tous ces comptoirs installés sur le littoral occidental de l'Afrique, les plus actifs furent ceux de la côte de l'or et de la côte des Esclaves. Pour assurer leur sécurité, se loger, les marchands européens bâtirent sur le littoral ouest-

africain des maisons et des forts pour garder leur garnison A. A. de Almada (1842, p. 44-45), mais ils jouèrent un autre rôle important celui de se protéger contre l'ennemi, les voleurs et d'empêcher les autres concurrents européens d'y accéder pour trafiquer avec les marchands locaux de la région où est construit le fort. Mais avec l'évolution du commerce, tous les comptoirs sont fréquentés par les marchands venus de l'Europe. Aux Portugais, s'ajoutèrent les Hollandais, les Anglais et les Français A. Sinou (1993, p. 19) qui s'installèrent à proximité de l'île du Cap-Vert, et aux embouchures des fleuves Sénégal, Gambie, Casamance, Geba, etc. Les comptoirs-forteresses furent les premiers et pendant longtemps, les seuls investissements matériels des occidentaux dans les sociétés littorales ouest-africaines pendant le commerce.

À cette époque, Les Européens n'eurent trouvé aucune nécessité de construire d'autre administration que des entrepôts de stockages de marchandises pour leurs commerçants et à fortiori des structures administratives et sociales pour les Noirs. Pendant trois siècles, du XV^e au XVIII^e siècle, des dizaines de forteresses dont peu subsistent de nos jours sont construites par des représentants de différentes puissances européennes qui n'ont pas les mêmes enjeux commerciaux et politiques en Afrique. Concernant les édifices religieux, la plupart sont dans les fortifications. En effet, si la présence des prêtres est attestée en Afrique au Moyen-Âge, dans les comptoirs depuis leur fondation, ceux-ci n'eurent pas reçu de missions concrètes de christianiser les Africains. Ils sont chargés seulement de célébrer les offices dans les chapelles du fort et consacrent souvent le reste de leur temps à vendre des esclaves A. Sinou (1993, p. 131).

Certaines églises sont construites hors des comptoirs et ont servi de tombes pour les Chrétiens qui sont mort pendant la traite V. Fernandes (1951, p. 23). Dans les comptoirs-forteresses, on y trouve de nombreux bâtiments aux fonctions

diverses qui occupent l'intérieur de ces murailles (les magasins, les logements, les prisons, la chapelle (Eglise), la poudrière, souvent même un terrain est cultivé pour assurer un minimum d'approvisionnement en cas de siège et plus tard, pour connaître comment s'acclimateront certaines plantes européennes). La vie dans les comptoirs-forteresses est bien différente de celle des villages d'alentour où les Noirs et les Blancs se mêlèrent d'une façon qui semble désorganisée. Dans les forteresses, la vie s'organise comme dans l'armée. La fonction des bâtiments et des pièces est définie selon les règles de l'armée et vise à fixer les rythmes de la vie et les hiérarchies.

Ces comptoirs se sont développés et multipliés jusqu'à l'exploitation de l'Afrique par les puissances européennes. En effet, sur le long du littoral africain furent construits environ quarante forts et loges dont les Portugais furent les premiers à y installer. Autour de ces forts s'élevèrent des bourgs habités par une population largement métissée qui travaillait pour les besoins des Européens. On y trouve des pêcheurs, des artisans, des trafiquants d'esclaves et toute une frange d'interlopes qui servent d'intermédiaires entre les Européens et les Africains. L'habitation fortifiée indique la présence d'une construction dotée de quelques éléments de défense mais ce n'est pas un fort. Comme exemple, nous avons l'habitation fortifiée de Saint-Louis.

L'installation des comptoirs-forteresses sur la côte ouest-africaine par les Européens au Moyen-Âge, fit naître une nouvelle idée dans l'esprit des marchands européens : celle de l'occupation et de la création de colonies d'exploitation en Afrique occidentale. Ainsi, des idées nouvelles apparaissent sous l'influence des esprits éclairés qui s'interrogent également sur l'utilité d'exploitation des terres africaines, une fois la traite des Noirs achevée. Face à ces questions, les puissances européennes et les représentants de la bourgeoisie marchande de l'Europe s'intéresseront à cette partie du monde en faisant de

l'Afrique une source d'approvisionnement de matières premières pour l'alimentation des industries européennes.

Ainsi, l'Afrique noire fait l'objet d'un intérêt nouveau en Europe. De nouveaux explorateurs s'aventurent à l'intérieur du continent et rapportent des informations qui remettent en cause les clichés de l'époque A. Sinou (1993, p. 80). Si des idées nouvelles apparaissent chez quelques gouverneurs et chez certains traitants européens, les moyens financiers manquent, d'autant que la première moitié du XIX^e siècle est un moment de mutation économique. Dès que la disparition de la traite des esclaves fut définitive, même si elle perdue de façon clandestine de nos jours, les pays occidentaux qui contrôlèrent les comptoirs se posèrent la question de leurs intérêts.

Dans le domaine de l'aménagement et de la construction, c'est encore une époque frileuse où les investissements sont peu nombreux et les idées nouvelles rares. Les gouverneurs chargés de réaliser les projets ne furent pas persuadés de leur utilité et les chantiers ne s'achevèrent que très lentement. En outre, les opérations furent généralement calquées sur celles de l'Europe et ne sont donc guère adaptées aux contraintes locales africaines. Le besoin de stockage des produits traités, le souci de sécurité et le désir de contrôler le trafic poussèrent les Européens à l'aménagement de l'espace africain en construisant des entrepôts, des comptoirs-fortresses.

2.2.1. La présence de produits européens dans les sociétés littorales ouest-africaines

Le commerce portugais a entraîné la présence massive des marchandises européennes dans les sociétés littorales ouest-africaines. En effet, bien avant l'arrivée des Portugais sur le littoral de l'Afrique de l'ouest, les populations de la côte rentrèrent en possession des produits européens par l'intermédiaire des marchands arabes qui faisaient le commerce

transsaharien. Ce circuit commercial a depuis longtemps alimenté la population de la côte de l'Afrique en produits manufacturés venant de l'Europe. Ainsi, grâce aux découvertes des nouvelles technologies au début du XV^e siècle, un nouveau commerce va naître sur le littoral de l'Afrique de l'ouest avec de nouveaux acteurs commerciaux.

Le Portugal, en voulant contourner les Arabes et dans sa recherche de nouvelle route des épices, a voulu longer la côte de l'Afrique à l'ouest. Dans cette avancée, les Portugais doublent le Cap Bojador en 1434 atteignant ainsi la côte africaine. Epris de curiosité, les Portugais décidèrent d'explorer cette région afin de connaître si elle est habitée. G. E. de Zurara (1960, p. 80). Etant au parfum des informations et conscient des potentialités que regorge le continent africain, les Portugais décidèrent de faire du commerce avec les habitants. De par le goût des peuples côtiers d'Afrique, les Portugais envoyèrent les produits pour satisfaire la population côtière. Les marchandises que portèrent les Portugais sur la côte ouest-africaine furent des chevaux, du vin, des toiles de Bretagne, des verroteries de diverses espèces ; les pièces de deux réaux, l'or travaillé, le vermeil, la cochenille, la nacre, les verroteries de Venise, le papier, le corail et certains coquillages. A. A. de Almada (1842, p. 18). Ainsi, parmi ces produits européens, certains sont plus prisés par les habitants de la côte ouest-africaine (les verroteries de diverses espèces, les pièces de deux réaux que l'on appelle testons).

Les véritables marchandises européennes que portent les Portugais sur la côte ouest-africaine sont toutes les espèces de vêtements et de comestibles; du sel, du cuivre, de l'étain, du fer, des viandes salées et du drap rouge. À cette période, sur toute la zone explorée par les Portugais, l'on retrouve un certain nombre de produits européens, depuis le territoire des Jolofes dont le pays s'étend jusqu'à la rivière du Sénégal jusqu'au pays des Sapes dans la région de Sierra-Leone-Libéria. A. A. de Almada (1842, p. 6-77). La présence des produits portugais sur le littoral

a permis aussi aux peuples de l'intérieur de l'Afrique de pouvoir rentrer en possession des produits portugais venus de l'Europe par le biais du troc avec les Européens.

2.2.2. L'enrichissement des acteurs commerciaux africains pendant le commerce portugais

L'exercice de toute activité commerciale génère des bénéfices en natures ou en espèces. En effet, le commerce portugais dans les sociétés littorales de l'Afrique de l'ouest au Moyen-Âge a permis aux acteurs commerciaux africains de réaliser des intérêts colossaux. Hormis les chefs des tribus locales de la côte, les nobles et les rois, on assiste à l'avènement d'un nouveau groupe social de riches. Avec le développement du commerce sur le littoral, survient progressivement les plus anciens et les plus riches familles de marchands locaux. Les rois possédaient de richesses comme de l'or, de l'argent, etc. Quant au roi du grand Foulo, il tire sa richesse de la conservation d'une quantité d'ambre qu'il commercialise, car les Noirs sont obligé de lui livrer tout ce qu'ils en recueillent A. A. de Almada (1842, p. 18).

Ces riches traitants africains négocièrent avec les gouverneurs des forts pour l'obtention de terrain afin de s'installer autour des comptoirs-forteresses et des habitations fortifiées pour l'exercice de leurs activités commerciales. Cette stratégie sera suivi par les nouveaux venus et les négociants moins fortunés mais eux, ils occupèrent les terrains vacants et non inondables situés autour et entre les domaines A. Sinou (1993, p. 41). Le commerce portugais a créé une distinction dans la société africaine au Moyen-Âge. Les rois, les nobles et les seigneurs ne sont plus les seules personnes de hauts rangs, on assiste à l'avènement d'un groupe de riches : les grandes familles de marchands qui possèdent également de grands espaces.

Ces riches marchands africains louèrent leurs habitations aux métis qui veulent posséder des habitations semblables à celles des Européens et d'autres sont louées à des employés de la compagnie et à des négociants européens. F. Deroure (1964, p. 401) considère que cette pratique s'est développée au fur et à mesure que les commis, soldats et surtout les directeurs qui avaient plus de moyens, se mettaient en ménage avec les femmes libres en avaient des enfants et logeaient avec eux sur des terrains concédés. Les compagnies européennes louèrent également dans les mains de ces riches marchands africains des maisons pour le logement et l'isolement des soldats malades.

Les disparités économiques entre les habitants se remarquèrent à cette époque par les lieux d'implantations, et parfois par l'importance de la population dépendante. Les traitants africains les plus riches peuvent accueillir dans leurs domaines plusieurs certaines de personnes (captifs, alliés, etc.) aux fonctions diverses et complémentaires, qui leur sont d'une manière ou d'une autre redevable et qui renforcent leurs puissances. Pendant le trafic entre Portugais et populations de la côte ouest-africaine, les taxes que prélevaient les chefs locaux et les seigneurs sur les marchandises qui se traitent les rendirent énormément riches A. Sinou (1993, p. 175).

Chaque chef de tribus percevait des impôts, les taxes et des dons sur les différentes marchandises qui se traitèrent sur leurs territoires. Malgré qu'il n'y a pas de monnaie à l'intérieur du pays, ni dans toute la Guinée, le commerce se faisait avec des échanges d'une marchandise pour une autre marchandise V. Fernandes (1951, p. 43). Les rois africains de la côte et les chefs des tribus locales ont accordé un intérêt capital au commerce portugais qui s'est organisé sur la côte ouest-africaine à cette époque. Pour le bon déroule de cette activité et pendant l'organisation des foires dans certaines régions, les rois écrivent une ordonnance pour assurer la sécurité du commerce lors des

grandes foires. On assiste ainsi, à l'avènement d'une nouvelle couche sociale qui possède des richesses tant matérielles que financières.

3. L'impact du commerce portugais sur les sociétés littorales ouest-africaines

Cette rubrique de notre étude analyse la recherche de profits par les peuples littoraux et le développement du commerce dans les sociétés littorales ouest-africaines

3.1. La recherche de profits : les razzias, les guerres dans les sociétés littorales ouest-africaines

La société africaine au Moyen-Âge proscrit la vie solitaire et l'individualisme. Avant l'arrivée des puissances européennes, les peuples de l'Afrique pratiquaient la traite des captifs à l'intérieur du continent. Le but de cette pratique fut essentiellement de réinsérer socialement des individus qui avaient perdu leur famille à la suite des catastrophes naturelles et des guerres d'expansion territoriale. Le plus important pour l'Africain, c'est une vie communautaire basée sur de puissants rapports familiaux en vue « d'une vie ordonnée et sûre » H. J. Pope (1969, p. 37). En effet, le fait de s'emparer par la force d'un homme ou d'un petit groupe de personnes isolées, constitua un moyen nécessaire de leur garantir un environnement agréable et leur offrir des conditions meilleures pour s'adapter à l'espérance temporelle.

Ainsi, les personnes raziées sont vendues et intégrées dans la collectivité qui les paie en leur conférant une identité nouvelle. Ces personnes, devenues esclaves, abandonnaient leurs paternels et leurs identités en adoptant ceux de leurs maîtres. Ce changement de statut des esclaves n'a aucun impact sur le groupe social qui intègre ces esclaves G. Mbaye (1978, p. 162). L'intérêt matériel et financier que procurèrent le

commerce des esclaves poussèrent la plupart des tribus africaines et les seigneurs à intensifier les razzias et à multiplier les raids Idrissi (1866, p. 90).

Vers la fin du XV^e siècle, sur le littoral ouest-africain le volume et la demande d'esclaves s'augmentent. Les traitants africains ne sachant que faire pour répondre à cette demande incessante d'esclaves vont se lancer dans la conquête des esclaves. Les Africains s'adonnent à la chasse à l'homme et à pratiquer le « *kidnapping* » tout comme les Portugais pour s'acquérir d'esclaves. G. E. Zurara (1960, p. 81) met en évidence la manière dont les Portugais dès leurs arrivée sur la côte ouest-africaine se sont emparés des Noirs pour les faire esclaves et les transporter en Europe.

Les rois africains de la côte inventèrent des stratégies pour inculper les hommes et les faire esclaves afin de les vendre aux Portugais A. A. de Almada (1842, p. 41). À cette époque où le commerce des esclaves battait son plein, tous les moyens furent bon pour réduire son prochain en esclave et le transformer en marchandise pour le commercialiser. L'intensification des razzias a véritablement débuté avec la dislocation du dernier plus grand royaume Africain de la boucle du Niger : L'empire songhay. La section de cet empire en plusieurs petites entités politiques en statut de tribus ou de petites communautés villageoises favorisa le développement des razzias sur la côte africaine et à l'intérieur du continent.

L'ambition et la vanité dressaient les chefs les uns contre les autres. L'envie, les jalousies effrénées et les révoltes subites des vaincus poussèrent sans cesse à la guerre et au rapt. La guerre devint à cette période le moyen prépondérant et incontournable de se procurer des captifs. Après la bataille, le vainqueur ne se contentait pas de s'emparer des combattants qui n'avaient pu fuir, mais il pénètre dans le territoire du perdant pour prendre des captifs parmi les populations G. Mbaye (1978, p. 163). Parmi les captifs, les hommes libres de hauts rangs et de

bonnes conditions financières qui sont faits prisonniers et qui pouvaient donner une rançon sont généralement libérés moyennant le « paiement de deux esclaves de bonne qualité » M. Park (1800, p. 433).

L'intensification du commerce des esclaves a fait perdre à certains rois et chefs de tribus le sens de la responsabilité et du garant de la défense de leur population. Ils n'hésitèrent pas à ordonner la destruction du village qui leur fait des reproches sur le commerce des esclaves J. B. Gaby (1689, p. 49). Les esclaves vendus sont le fruit des guerres de conquête, des raids, des razzias, etc. De par les razzias, les marchands européens pouvaient trouver sur ces marchés un grand nombre d'esclaves. Les plus grands marchés d'esclaves en dehors du littoral africain, furent ceux de Ségou, du Bambaréna, du Khasso et du Bambouk M. Park (1800, p. 37-38). Les razzias intensives sur le continent africain par les chefs, rois et seigneurs entraînèrent la réduction de la population libre.

Pour M. Park (1800, p. 443) le nombre de ces hommes réduits en servitudes et installés dans les villages spéciaux était plus élevé que celui des hommes libres. Leur effectif représentait les trois quarts de l'ensemble de la population. L'intensification des razzias instaura l'insécurité et le banditisme en Afrique pendant le commerce portugais sur la côte. Le vol, les attaques furent au quotidien des populations africaines durant tout le long du Moyen-Âge jusqu'à l'abolition de la traite négrière et à la suppression de l'esclavage. Les razzias ont entraîné aussi la privation des victimes (les esclaves) de leurs droits et de leurs libertés sociales. Dès la capture, l'esclave perd toute autorité et devient comme une marchandise muette.

Cette atmosphère de violence, de haine, de terreur mit la société africaine dans une impressionnante instabilité psychologique et spirituelle. Les Africains ne furent pas les seuls à pratiquer la razzia. Les premiers explorateurs portugais pour avoir des informations sur les mœurs et coutumes des

populations côtières de l'Afrique de l'ouest et de l'intérieur, rendirent captifs les hommes qui tombèrent sous leurs mains. Le commerce des esclaves sur la côte ouest-africaine qui rendirent les pratiquants très puissants économiquement et politiquement, entraîna la convoitise des autres puissances européennes. On assiste alors à la présence d'une multitude d'acteurs commerciaux européens sur la côte, ce qui va intensifier le commerce au début du XVI^e siècle.

3.2. Le développement du commerce dans les sociétés littorales ouest-africaines

En Afrique occidentale, précisément sur le littoral ouest-africain, bien avant l'arrivée des Portugais et la présence massive des autres acteurs commerciaux européens, le trafic commercial fut quasiment absent. Les sociétés littorales s'adonnèrent entièrement à l'activité agricole et à l'élevage. Ainsi, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, le commerce sur le littoral devint plus attrayant et va connaître une intensification grâce à l'apparition de nouveaux acteurs commerciaux européens. Ces nouveaux acteurs commerciaux (Anglais, Hollandais, Français) vont s'ajouter aux acteurs commerciaux portugais pour faire le commerce avec les populations littorales de l'Afrique occidentale. L'activité commerciale s'amplifie sur la côte de l'Afrique de l'ouest A. A. de Almada (1842, p. 17). A partir de la fin du XVI^e siècle, ces nouveaux acteurs commerciaux vont s'acharner à briser le monopole détenu par le Portugal pour commencer sur le littoral ouest-africain.

À partir de la doctrine de Grotius, la liberté des mers fut proclamée. Désormais, la voie maritime est libre pour toute personne désirant exercer l'activité commerciale outre-mer. Le désir d'avoir sa part du marché sur le littoral ouest-africain, poussa les Anglais, les Hollandais, les Français à faire leur éruption dans les sociétés littorales pour se procurer de diverses marchandises et d'esclaves noirs. Toutes les régions du

continent africain fournissaient à cette époque de nombreuses marchandises et d'esclaves aux Européens. La plus dominante des marchandises vendues aux Européens sur la côte ouest-africaine fut l'esclave noir. Le commerce sur la côte atteint ainsi son apogée.

La présence massive des marchands européens pour l'exercice du commerce a fait naître la colonisation qui engendra toutes formes de pratiques M. Duchet (1978, p. 51). Le besoin de main-d'œuvre nécessita l'esclavage qui autorisa la traite des Noirs qui, à son tour, déclencha le développement et l'intensification du commerce en Afrique en général et dans les sociétés littorales en particulier. Au milieu du XVI^e siècle, le commerce côtier ouest-africain connu son développement remarquable C. Coquery-Vidrovitch (2003, p. 107). Les Européens vont mettre en place une administration pour le bon déroulement de cette activité commerciale. C. Wondji (1985, p. 66) mentionne que : « La côte atlantique s'était transformée en un front commercial ouest-africain de type nouveau et allait devenir le lieu d'un intense trafic maritime au XVIII^e siècle ».

Il est utile de noter que le littoral ouest-africain a connu des phases de turbulences pendant le commerce portugais dues aux profits que recherchaient les acteurs (Européens et Africains). Les Africains, vu l'intérêt matériel et financier de cette activité, n'ont pas hésité à transformer leurs semblables en marchandises. La pratique des razzias et la multiplication des raids contre les voisins furent monnaie courante à cette époque du moyen-âge Idrissi (1866, p. 90). En effet, la demande inattendue de main d'œuvre pour la mise en valeur du nouveau monde engendre la chasse à l'homme et le « kidnapping » dans toutes les tribus littorales ouest-africaines. Tous les acteurs de l'époque s'adonnèrent à cette pratique abjecte qui mit l'homme en perpétuel danger G.E. Zurara (1960, p. 81).

L'arrivée des Européens sur le littoral africain a façonné l'espace vital africain. L'activité commerciale s'amplifie offrant

d'énormes opportunités aux Africains. Les rivalités entre les différents acteurs commerciaux européens entraînèrent la multiplication de l'insécurité sur le littoral africain et la diversification des partenaires commerciaux. Le désir de sécurité va faire naître la construction des comptoirs-forteresses. L'activité commerciale initiée par les Portugais sur le littoral africain a poussé les Africains à vendre leurs propres enfants et frères oubliant ainsi leurs mœurs. À la fin du XVI^e siècle, cette activité cède la place à une autre activité commerciale : la traite négrière qui dévastera l'Afrique de ses bras valides (ses enfants) au profit d'un autre continent. C'est cette traite négrière que C. Wondji, (1985, p. 66) a nommé « commerce ouest-africain de type nouveau ».

Conclusion

Au Moyen-Âge, les sociétés littorales ouest-africaines ont connu dans leur évolution une certaine unité dans l'organisation sociale et politique avant l'arrivée des Européens. À cette époque, le pouvoir était largement limité dans la pratique par les multiples droits que détenaient les différents groupes sociaux. Chaque groupe social connaissait sa place dans la société et jouait un rôle bien précis pour le maintien de l'équilibre social. Cette organisation sera chamboulée par la présence des Portugais qui cherchaient à contourner les commerçants arabes et à rentrer en contact direct avec les peuples noirs de la côte ouest-africaine. Les Portugais, à travers les explorations sur le littoral ouest-africain, bouleversèrent les structures sociales africaines préétablies.

Le littoral devint un pôle de rencontre et d'intense échanges entre plusieurs nations européennes depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours. L'on assiste à l'arrivée d'autres marchands européens (Hollandais, Anglais et Français) qui s'installent aux embouchures des fleuves Sénégal, Gambie,

Casamance, etc. Ces commerçants, pour assurer leurs sécurités, vont construire des comptoirs-forteresses. La présence des Européens sur le littoral a entraîné d'énormes modifications du paysage africain et des structures sociales en Afrique. Ces modifications de l'espace africain ont bouleversé l'équilibre politique, social et environnemental qui prévalait dans les sociétés littorales africaines à l'époque médiévale. On assiste désormais à l'avènement de nouvelles couches sociales (les Métisses), la transformation des habitudes alimentaires et de changement de l'espace vital.

Références bibliographiques

ALMADA A. A. de. (1842). *Description de la Guinée*, Paris, Arthus Bertrand, 106 p.

ATCHIE A. G.-S. (2019). *Le commerce portugais sur les côtes ouest-africaines de la Sénégalie au Cap des Palmes (1434-1530)*, Thèse de doctorat, UAO, Bouaké, 386 p.

BARHY B. (1981). Emiettement politique et dépendance économique dans l'espace sénégalien du XV^e au XVII^e siècle. *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 68, n°250-253, Etat et société en Afrique Noire, Paris, p. 37-52.

BOTTE R. (1979). *Le Portugal, les marchés africains et les rapports Nord-Sud (1448-1550)*, Paris, Fayard, 107 p.

CADA MOSTO A. de. (1895). *Relations de voyages à la côte occidentale d'Afrique 1445-1457*, Tradition Charles Scheffer, Paris, Leroux, 233 p.

COQUERY-VIDROVITCH C. (2003). *La découverte de l'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 252 p.

FERNANDES V. (1951). *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal, Cap de monté et Archipels : 1506-1510)*, Tradition Th. Monod, Bissau, CDEEDG, 227 p.

SANGARÉ S. (2016). *Afrique occidentale : Etats, gouvernances et conflits (VIII^e-XVI^e siècles)*, Québec, Les Editions Différence Pérenne, 196 p.

SINOUE A. (1993). *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala, 366 p.

WONDJI C. (1985). *La Côte ouest-africaine du Sénégal à la Côte d'Ivoire, Géographie, Société, Histoire (1500-1800)*, Paris, le Harmattan, 163 p.

ZURARA G. E. de. (1960). *La chronique de Guinée*, Traduction L., Bourdon, Paris, édition Chandeigne, 379 p.